



Doc. 15510
27 avril 2022

L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine: faire en sorte que les auteurs de graves violations du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux rendent des comptes

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 10.8, insérer le paragraphe suivant:

«à utiliser les avoirs des citoyens russes visés par des sanctions pour leur responsabilité dans la guerre d'agression lancée contre l'Ukraine par la Fédération de Russie, dès que leur confiscation sera définitive, pour indemniser l'Ukraine et ses citoyens pour tout dommage causé par la guerre d'agression de la Fédération de Russie.»

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
AHRENDTSEN Alex, Danemark, CE/AD
ANDRIKIENĖ Laima Liucija, Lituanie, PPE/DC
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
BŽOCH Jaroslav, République tchèque, ADLE
CLARKE Theo, Royaume-Uni, CE/AD
DURANTON Nicole, France, ADLE
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD
GRIFFITHS Leslie, Royaume-Uni, SOC
KÖCK Eduard, Autriche, PPE/DC
LAMAOU Imane, Maroc
LE NAY Jacques, France, ADLE
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD
PAREREN Bob, van, Pays-Bas, CE/AD
PISCO Paulo, Portugal, SOC
RUSSELL Simon, Royaume-Uni, CE/AD
TAMAŠUNIENĖ Rita, Lituanie, CE/AD
THÓRARINSSON Birgir, Islande, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2022 - Deuxième partie de session

